



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1961**

commune (s) : **Givors**

objet : **Requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova - Lot n° 1 : eau et assainissement - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-1961**

commune (s) : GIVORS

objet : **Requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova - Lot n° 1 : eau et assainissement - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'avenant n° 1 au marché de travaux d'eau et d'assainissement dans le cadre de la requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova à Givors.

I - Contexte

La rue Yves Farge est l'accès principal au quartier de la plaine Robinson depuis l'axe Jean Ligonnet - Victor Hugo, axe qui relie l'autoroute et le centre-ville.

La rue Danielle Casanova est la voie d'accès au lycée technique Danielle Casanova situé dans le quartier de la plaine Robinson. Cette rue longue de 325 mètres relie la rue Yves Farge et la rue Julian Grimau.

Pour les 2 voies, les flux piétons et vélos relativement nombreux sont générés par les logements et le lycée.

Le quartier de la plaine Robinson est constitué de nombreux logements sociaux gérés par Lyon Métropole habitat (LMH), il a été classé en quartier prioritaire politique de la ville dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire.

II - Projet

Le projet consiste en :

- la requalification de façade à façade des 2 voies, intégrant des quais bus accessibles,
- la création d'un parvis arboré au droit du lycée technique Danielle Casanova,
- la création d'une zone de circulation apaisée, zone 30, permettant d'intégrer les cyclistes,
- le prolongement de la trame paysagère de la rue Casanova sur l'ouest de la rue Yves Farge,
- la restructuration du réseau d'assainissement (unitaire et pluvial), tant en raison de la vétusté de certaines sections que dans l'objectif de limiter les rejets d'eaux pluviales dans le réseau unitaire,
- la refonte du réseau d'eau potable entièrement vétuste,
- l'enfouissement des réseaux aériens existants sur la rue Yves Farge et le renouvellement de l'éclairage public mené directement par la Commune (Ville de Givors/Syndicat Intercommunal pour la gestion des énergies de la région lyonnaise - SIGERLy).

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération du Conseil n° 2013-3966 du 24 juin 2013 d'un montant de 180 000 € TTC sur le budget principal, pour le financement des études préalables. Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été votée, par délibération du Conseil n° 2016-1343 du 11 juillet 2016 pour un montant de 2 316 000 € TTC sur le budget principal, 118 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement et 490 000 € HT sur le budget annexe des eaux.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1237 du 21 novembre 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature du marché public de travaux d'eau et d'assainissement, dans le cadre du projet de requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova à Givors.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-561 le 20 décembre 2016 à l'entreprise STRACCHI pour un montant de 697 420,50 € HT, soit 836 904,60 € TTC.

III - Prestations complémentaires demandées par le maître d'ouvrage

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'eau et d'assainissement, des prestations supplémentaires sont nécessaires :

- étude demandée par la SNCF au titulaire du marché,
- pose de canalisations eaux pluviales sur la rue Yves Farge.

1° - Etude SNCF

Sur la rue Yves Farge, la canalisation AEP DN 150 traverse 2 ouvrages SNCF. En réponse à la déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) de l'entreprise, la SNCF a demandé à cette dernière un avis technique. Le montant de cette prestation s'élève à 3 500 € HT. Cette prestation a fait l'objet d'un prix nouveau notifié à l'entreprise par ordre de service le 10 mars 2017.

2° - Pose de canalisations eaux pluviales sur la rue Yves Farge

Le renouvellement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Yves Farge a nécessité le remplacement partiel du réseau eaux usées situé en parallèle. Ce remplacement qui n'était pas initialement prévu est dû à :

- la mauvaise tenue du terrain,
- l'emprise de terrassement limitée par la présence de 2 réseaux de distribution Gaz réseau distribution France (GRDF) et de la position du collecteur des eaux usées.

Les travaux associés à ce remplacement sont les suivants :

- travaux sur les largeurs de terrassement,
- pose de canalisation et regard,
- reprise de branchements,
- pompage en continu pour by-pass du collecteur des eaux usées.

L'ensemble de ces prestations s'élève à un montant de 94 807,50 HT, soit 113 769 € TTC, selon les prix indiqués au bordereau des prix unitaires du marché.

Le montant total de l'avenant n° 1 au marché de travaux d'eau et d'assainissement serait ainsi de 98 307,50 € HT, soit 117 969 € TTC. Il porterait le montant total du marché à 795 728 € HT, soit 954 873,60 € TTC. Il représenterait une augmentation de 14,10 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux d'eau et d'assainissement n° 2016-561 conclu avec l'entreprise STRACCHI, dans le cadre du projet de requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova à Givors. Cet avenant, d'un montant de 98 307,50 € HT, soit 117 969 € TTC, porte le montant total du marché à 795 728 € HT, soit 954 873,60 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2862, le 11 juillet 2016 sur le budget principal pour un montant total de 2 496 000 € TTC en dépenses, sur l'opération n° 1P09O2862 sur le budget annexe des eaux pour un montant total de 490 000 € HT en dépenses et sur l'opération n° 2P09O2862 sur le budget annexe de l'assainissement pour un montant total de 118 000 € HT en dépenses.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P09O2862 - compte 23151 - fonction 844 au budget annexe des eaux - opération n° 1P09O2862 - compte 2315 - fonction 020 au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P09O2862 - compte 2315 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.